



Communiqué pour diffusion immédiate

Les villes de Montréal et de Saint-Lambert et la Société du parc Jean-Drapeau dressent un bilan positif de leur collaboration

Montréal, le 13 décembre 2018 – Au terme d'une première collaboration, la Ville de Saint-Lambert, la Société du parc Jean-Drapeau et la Ville de Montréal dressent un [bilan positif de l'expérience-pilote de la gestion du bruit des événements du parc Jean-Drapeau](#) qui s'est tenue l'été dernier.

Les représentants de chacune des instances, M. Jean-François Parenteau, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable des services aux citoyens, de l'approvisionnement, du matériel roulant et des ateliers ainsi que de l'environnement et du développement durable et maire de l'arrondissement de Verdun, M. Pierre Brodeur, maire de Saint-Lambert et M. Ronald Cyr, directeur général de la Société du parc Jean-Drapeau, se sont montrés satisfaits du travail accompli :

« Cette première collaboration a été une réussite et nous nous en réjouissons, ont-ils unanimement conclu. À la lumière des résultats de l'expérience-pilote, nous avons identifié notamment le retour des limites de bruit dans les ordonnances des événements présentés au Parc. En plus du projet d'aménagement et de mise en valeur du parc Jean-Drapeau, nous poursuivrons en 2019 nos efforts communs pour améliorer la qualité de vie de nos populations riveraines. »

Recommandations pour la saison 2019

En conclusion de l'expérience-pilote, les villes de Montréal et de Saint-Lambert ainsi que la Société du parc Jean-Drapeau recommandent pour la saison 2019 de :

- Poursuivre la collaboration tripartite et maintenir actifs les comités directeur et technique;
- Émettre des ordonnances plus détaillées pour les événements avec amplification au parc Jean-Drapeau, incluant des limites de bruit ainsi que toute autre mesure pertinente, telle que la durée des événements, et les adapter au fil des saisons;
- Amener les promoteurs d'événements à mesurer le bruit sur le site et hors site et à prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation dans les plus courts délais;
- Mesurer régulièrement le bruit sur le site et hors site, tant du côté de la Société du parc Jean-Drapeau que des municipalités;
- Trouver un meilleur équilibre dans la programmation des événements au parc Jean-Drapeau;
- Poursuivre les efforts avec les partenaires, les promoteurs d'événements ainsi que le milieu de la santé et de la recherche universitaire pour atténuer l'impact des basses fréquences;

- Considérer les travaux de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en vue de la préparation du projet de Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau;
- Collaborer à la démarche amorcée par le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) visant à développer des indicateurs et une modélisation sonore 3D;
- Collaborer avec les chercheurs de l'ETS mandatés par un comité interministériel pour réaliser un guide à l'intention des municipalités pour la planification et la gestion des activités récréatives extérieures reconnues comme bruyantes;
- Se conformer au cadre législatif du gouvernement du Québec qui sera élaboré pour la gestion du bruit dans les municipalités.

Retour sur l'expérience-pilote

Durant la saison estivale 2018, des représentants des trois instances ont travaillé de concert au sein d'un comité directeur et d'un comité technique afin de trouver des solutions communes visant à mieux contrôler le bruit des événements au parc Jean-Drapeau.

De la mi-juillet à la fin de septembre, le bruit des événements du parc Jean-Drapeau a été mesuré à trois emplacements à l'aide de sonomètres : au parc Jean-Drapeau, au niveau de l'espace accueillant les spectacles, aux abords d'Habitat 67 dans la Cité du Havre et aux abords des résidences de Saint-Lambert.

Le bilan recense les données sonores de quatre événements distincts et de deux autres journées à titre comparatif. Les niveaux sonores moyens enregistrés pendant ces événements variaient ainsi entre 75 et 86 dBA au parc Jean-Drapeau et entre 51 et 54 dBA à Saint-Lambert.

Pour consulter le bilan complet : <http://bit.ly/2QQCyHZ>

Vers 2019

Avec le projet d'aménagement et de mise en valeur du parc Jean-Drapeau, des mesures d'atténuation du son seront mises en place pour mieux gérer les impacts sonores des événements musicaux. Parmi ces mesures, l'installation de tours à délais sur le site du nouvel amphithéâtre permettra de mieux calibrer le son en fonction des événements et des conditions météorologiques.

- 30 -

Renseignements :

Ville de Montréal	Audrey Gauthier Chargée de communication, relations médias 514 872-7308 audrey.z.gauthier@ville.montreal.qc.ca
Ville de Saint-Lambert	Catherine Langevin Chef de la division des communications 450 466-3077 communications@saint-lambert.ca
Société du parc Jean-Drapeau	Geneviève Boyer Chef, communications 514 872-7322 gboyer@parcjeandrapeau.com